

Séance extraordinaire du 28 novembre 2022



**2022-11
320**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 28 novembre 2022 à 20h15.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le vendredi 25 novembre 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

**2022-11
321**

02 - AVIS DE CONVOCATION

Attendu que la Directrice générale et greffière-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 25 novembre 2022, incluant les membres absents le cas échéant, conformément aux articles 152 à 156 du Code municipal du Québec;

Attendu que tous les élus sont présents à cette séance et qu'ils ne désirent pas ajouter de sujet à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu unanimement que la séance sera tenue selon l'ordre du jour de l'avis de convocation, joint à la présente.

Adoptée unanimement.

2022-11
322

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 - AVIS DE CONVOCATION
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04 - SUJETS À DISCUTER
 - 04.01 - Demande d'appui au développement - Abattoir Couture
 - 04.02 - Entente déneigement
 - 04.03 - Embauche technicien.ne aux loisirs et culture
- 05 - VARIA
- 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

2022-11
323

04.01 - Demande d'appui au développement - Abattoir Couture

Attendu le projet présenté en comité plénier sur le lot no 6 434 539 et la demande émise par le propriétaire du terrain, Abattoir St-Méthode inc., représenté par M. Keven Couture;

- Construction d'une usine d'abattage d'animaux en 2023;
- Développement de nouveaux services, comptoir de vente au détail;
- Création de 8 nouveaux emplois dans les 3 prochaines années.

Attendu les dispositions des articles 92.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales autorisant une municipalité à accorder une aide financière à une entreprise privée, sous forme de crédit de taxes;

Attendu que ces dispositions sont encadrées par un montant total (pour l'ensemble des entreprises bénéficiant de subventions municipales) maximal de 250 000\$ par années;

Attendu le soutien déjà apporté, préparation de terrain, évaluation environnementale, étude géotechnique;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu:

- D'accorder à la compagnie, sur la base d'un projet de construction d'une usine d'abattage et de transformation de 8 000 p2, à réaliser au cours de l'année 2023, une aide financière de soutien au développement applicable sur la valeur des taxes foncières établie sur le bâtiment:
 - 100% ans 1 à 3
 - 75% an 4
 - 50% an 5 et 6
 - Subvention débutant la première année complète de taxation à la suite de l'agrandissement.
- Ces subventions ne sont pas transférables et ne peuvent être données en garantie, en tout ou en partie, à un tiers;

- Ces subventions ne seront pas versées si le projet n'est pas mené à terme par Abattoir St-Méthode inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-11
324**

04.02 - Entente déneigement

« Le conseiller au siège no 6, M. Carl Boilard déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Ils confirment qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote. »

Attendu que la Municipalité assure le déneigement et le déglacage des rues de la municipalité;

Attendu que la Municipalité possède ses équipements de déneigement et de déglacage et que ceux-ci sont opérés par ses employés;

Attendu l'avis reçu du camionneur manoeuvre précisant qu'il ne veut plus opérer le camion de déneigement l'hiver;

Attendu l'offre de service reçu d'Excavation Bolduc et d'Asphalte Langlois aux fins de location d'un opérateur d'équipements de déneigement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu :

- D'accepter l'Entente de services de location d'opérateur, telle que déposée;
- D'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-11
325**

04.03 - Embauche technicien.ne aux loisirs et culture

Attendu que le dernier affichage lancé par la Municipalité afin de combler la vacance du poste de technicien(ne) aux loisirs et à la culture est récent;

Attendu que le poste est toujours vacant à ce jour;

Attendu la candidature reçue et la rencontre tenue avec la directrice générale;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu de procéder à l'embauche de Mme Marie-Claude Robert au poste de technicienne aux loisirs et à la culture, aux conditions suivantes :

- Date d'entrée en fonction le 5 décembre 2022;
- La rémunération du salarié et ses conditions de travail sont fixées par la convention collective, échelon 1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2022-11
326

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h25.

Vanessa Roy, mairesse

Christiane Lacroix, dir. gén. & gref.